



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BRUNO Thierry, Maire.

Délibération :

D_2026_04_36

Date de convocation du conseil : 3 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : M. BRUNO Thierry, M. HERBRETEAU Bernard, Mme GUERIN Sylvie, M. MICHELET Christophe, Mme LUCAS Isabelle, ELUERD Roland, Mme HERAUD Murielle, M. TERRACHER Philippe, Mme BOCQUIER Priscilla, GUERIN Jean Didier, Mme MILLET Catherine, Mme BROUANT Laurence, Mme OLLIVIER Bernadette, Mme BURGAUD Natacha, M. FAGON Yannick, Mme PEREZ Anne, M. CLEMENT Christophe, M. PERRONAUD Ludovic, Mme COUTURIER Christelle, M. PHILIPPOTEAU Lucas, M. BOLVIN Jean-Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. LABBÉ Hervé, M. DESBROSSE Jérôme, Mme BETHUNE Christelle.

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de votants : 27

Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Absents excusés :

Mme CHARRANNAT Corinne a donné pouvoir à M. Hervé LABBÉ.

Secrétaire de séance : Mme BOCQUIER Priscilla

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1414-2 et L.1411-5 ;

Considérant que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres est composée du Maire ou de son représentant, président, et de **trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein** ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'une seule liste de candidats a été présentée ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

Article 1 : Composition de la CAO

De fixer la composition de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

- Le Maire ou son représentant, président,
- Trois membres titulaires,
- Trois membres suppléants.

Article 2 : Élection des membres

Sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

- **Membres titulaires :**
 - Christine Valeau Labrousse
 - Christophe Michelet
 - Bernard Herbreteau
- **Membres suppléants :**
 - Jérôme Desbrosse
 - Isabelle Lucas
 - Philippe Terracher

AR Prefecture

016-200063105-20260408-D2026_04_36-DE
Reçu le 09/04/2026

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 08/04/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 09/04/2026

Le Maire,
Thierry BRUNO

